



Procès-Verbal de Synthèse de l'examen conjoint

Procédure de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU de Villelaure

1. Personnes présentes

NOM - Prénom	Organisme	Adresse mail
VOGEL Adrien	Maire de Villelaure	adrien.vogel@villelaure.fr
VANDERSOUPEL	Adjoint à l'urbanisme, au foncier et aux travaux à la mairie de Villelaure	g.vandersoupel@villelaure.fr
JACOPIN Bertrand	SMAVD – Directeur d'études et travaux	bertrand.jacopin@smavd.org
LE STRAT Patricia	SMAVD – Chef de projet	patricia.lestrat@smavd.org
BOUDOT Frédéric	COTELUB – Responsable GEMI	frederic.boudot@cotelub.fr
GABON Aurélie	PNR du Luberon – Service Urbanisme et Aménagement	aurelie.gabon@parcduluberon.fr
JAMONT Fabien	DDT 84 – Responsable planification	fabien.jamont@vaucluse.gouv.fr
BLACHON Mégane	Altereo – Cheffe de projet	m.blachon@altereo.fr
GIRARD Simon	Altereo – Chargé d'études	s.girard@altereo.fr

2. Déroulé de la présentation

La réunion d'examen conjoint a débuté par une présentation par le cabinet d'études Altereo des grands éléments de la procédure de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité (DPMEC) du Plan Local d'Urbanisme de Villelaure. Les sujets suivants ont été mis en avant :

- **Le contexte et le calendrier de la procédure ;**
- **L'intérêt général du projet** (maîtriser les crues de débordement, protéger la population de Villelaure et pérenniser le système d'endiguement) ;
- **La compatibilité avec les documents supra-communaux** (SCoT COTELUB, charte du PNR du Luberon) ;
- **La traduction réglementaire** pour permettre la réalisation du projet (suppression de 1,2 ha d'espaces boisés classés et de 300 m² d'espaces verts protégés au plus proche de l'emprise du projet) ainsi que l'intégration des mesures réglementaires de compensation (reclassement du terrain de motocross pour permettre la renaturation du site) ;
- **L'avis de l'autorité environnementale** – L'autorité environnementale demande de renforcer la traduction réglementaire pour garantir la mise en place des mesures de compensation. La MRAe recommande la réalisation d'une OAP thématique Trame Verte et Bleue.

3. Compléments techniques du projet de restructuration du système d'endiguement

Les éléments techniques du projet de restructuration du système d'endiguement :

Dans le cadre de la réalisation du système d'endiguement, les déblais seront réutilisés pour le remblais avec en complément l'apport de matériaux de type limoneux.

Les crêtes de piste en GNT permettront en priorité l'accessibilité pour l'exploitation du système d'endiguement ainsi que son entretien. L'objectif est également de permettre, à long terme, la continuité du projet de véloroute en permettant de rendre cyclable les crêtes des digues.

Les mesures de compensation du projet :

Dans le cadre de la réalisation du projet, l'étude d'impact prévoit plusieurs mesures compensatoires :

- Décompactage des sols sur le terrain de motocross pour permettre la renaturation du site ;
- Création de mares pour recréer des zones humides ;
- Gestion de la végétation (lutte contre les espèces invasives).

4. Synthèse des avis des Personnes Publiques Associées

Avis de la Direction Départementale des Territoires 84 :

La Direction Départementale donne un avis favorable à la procédure au regard de l'intérêt général du projet. Le responsable planification valide le principe de ne pas réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Trame Verte et Bleue dans le cadre de cette procédure de DPMEC. La proposition de créer un sous-secteur spécifique Npc apparaît suffisant pour permettre la mise en place et la pérennité de la mesure de compensation. La DDT mais néanmoins en garde sur la nécessité de réalisation d'une étude de défrichement.

Le SMAVD confirme que l'étude de défrichement a été réalisé et a été transmise dans le dossier complet en cours d'instruction.

Avis du Parc Naturel Régional du Luberon :

Le Parc Naturel Régional du Luberon donne un avis favorable sans remarques particulières au regard de l'intérêt général du projet.

Avis de COTELUB :

La communauté de communes Sud Luberon donne un avis favorable à la présente procédure au regard de l'intérêt général. Le responsable GEMAPI rappelle l'importance de la réalisation de ce projet qui est actuellement en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.